

Elaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du bassin de la Vilaine



Compte-rendu du 2^{ème} atelier de concertation organisé mardi 29 mars 2016 à Guichen

Sommaire

Sommaire.....	2
Contexte et enjeux de la concertation.....	3
Déroulé de la concertation	4
a) Acteurs conviés	4
b) Moyens mobilisés	5
c) Public présent	5
d) Programme de la journée	6
Déroulé	7
a) Les six objectifs présentés	7
b) Déroulé	7
c) Les contributions	8
Appréciations sur la concertation et attentes vis-à-vis de la suite de la démarche.....	13
a) Appréciation globale	13
b) Points de satisfaction et points d'amélioration	14
c) Attentes vis-à-vis de la suite de démarche	15
Liste des acronymes.....	16
Liste détaillée des acteurs conviés.....	17

Contexte et enjeux de la concertation

Dans le cadre de la Directive Européenne de 2007 dite « Directive Inondation », le territoire de la **Vilaine de Rennes à Redon** a été identifié comme un des 122 espaces où l'exposition au risque d'inondation est particulièrement importante (« Territoires à risque important d'inondation » [TRI]). Une première phase de diagnostic a été conduite pour chacun des TRI afin de mieux connaître la manifestation de l'aléa sur ces territoires et d'identifier les enjeux spécifiques qui y sont associés. De ce diagnostic doit ensuite émerger une stratégie locale déclinant les orientations stratégiques « supra » du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) Loire-Bretagne. Ces **Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)**, élaborées en partenariat avec les acteurs locaux, doivent permettre d'identifier des modalités d'intervention spécifiques et adaptées aux enjeux du territoire.

Une cohérence territoriale a été recherchée sur le bassin de la Vilaine : la SLGRI est mise en place à l'échelle du bassin versant avec un focus sur le TRI de Rennes à Redon ; l'instance de pilotage est la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine ; la structure porteuse est **l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV)**, établissement public territorial de bassin qui porte déjà notamment le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vilaine. L'IAV porte cette SLGRI en partenariat avec les services de l'Etat.

Le phénomène d'inondation sur le bassin de la Vilaine se traduit par des crues lentes de plaine ayant pour cause la saturation des sols en eau et la pluviométrie intense qui provoque des pics de crues (huit crues importantes de 1936 à 2014). Le **risque d'inondation**, perturbant pour les territoires touchés par l'ampleur du phénomène, mais aussi par les **principes de gestion** qu'il implique (notamment les principes de solidarité entre les territoires et d'approche par bassin versant ne correspondant pas toujours aux périmètres administratifs), est souvent **l'objet de débats passionnés**. Ainsi, il était particulièrement justifié de favoriser une **approche partenariale et concertée dès la phase d'élaboration du cadre stratégique**. Les pilotes de la démarche (IAV, sous-préfet de Redon, DREAL, DDTM) ont décidé d'**impliquer très étroitement les acteurs locaux aux réflexions**, à travers des temps d'information et de collectes de propositions, ainsi que des journées de concertation.

Au cours d'une première journée de concertation le **25 février 2016, le contexte et une synthèse de l'état des lieux ont été présentés puis les 88 participants répartis dans 5 groupes de travail thématiques** ont proposé des orientations et des pistes d'actions. Cette démarche a permis de réfléchir collectivement en croisant les regards et les expertises.

Après un rappel du contexte, la seconde journée de concertation du **29 mars 2016** visait à poursuivre la réflexion collective : présentation de la synthèse des propositions issues du 1^{er} atelier et recueil des réactions, compléments et modification des participants. La suite de la démarche a également été présentée.

Déroulé de la concertation

a) Acteurs conviés

Comme pour le 1^{er} atelier de concertation, plus de 180 acteurs du territoire ont été conviés afin que la SLGRI soit bien partagée sur le bassin versant :

Acteurs		Nombre
Collectivités	46 Communes du TRI + 10 autres communes exposées aux inondations	56
	Communautés de communes, d'agglomérations et métropole	40
	Opérateurs de bassin versant	13
	Départements	6
	Régions	2
	Porteurs de SCOT	17
Etat et ses agences	Préfectures (sécurité civile)	4
	SDIS	4
	Agences Régionales de Santé	2
	DDTM (selon service concerné : police de l'eau/urbanisme/risques)	4
	DREAL (selon service concerné : risques, ouvrages)	2
	Agence de l'eau Loire-Bretagne	1
Acteurs socio-économiques	Associations de sinistrés	8
	Opérateurs de réseaux : ERDF, GRDF, télécommunications, SNCF, Eau potable	7
	Associations environnementales, fédération de pêche	3
	Chambres d'agriculture	3
	Chambres de commerce et d'industrie	3
	Chambres des métiers et de l'artisanat	3
	Correspondant MRN des assurances	2
	Architecte des bâtiments de France	1
	Association des propriétaires de moulins	1
	Enseignement-Université- Recherche (Rectorats, UR2, Creseb, Agrocampus)	5

TOTAL

187

La liste détaillée des acteurs conviés figure en fin de document.

b) Moyens mobilisés

▪ COMMUNICATION

L'**Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV)** a convié les acteurs par courriel et a adressé une première version de la SLGRI.

72 personnes ont participé à ce second atelier.

▪ MOYENS HUMAINS & TECHNIQUES

L'accompagnement par un **prestataire extérieur** spécialisé dans l'élaboration de politiques publiques concertées a été maintenu pour la journée du 29 mars 2016. Son rôle a consisté à **animer et à contribuer à la réalisation de la présente synthèse de restitution**, également enrichie par l'IAV. La posture des animateurs extérieurs a permis une modération neutre des échanges ainsi que l'apport ponctuel de précisions concernant la prise en compte des contributions des premiers ateliers.

Deux animateurs du **Cabinet Rouge Vif territoires** ont ainsi apporté leur soutien dans la définition puis l'application de la méthode d'animation retenue.

CHIFFRES CLEFS :

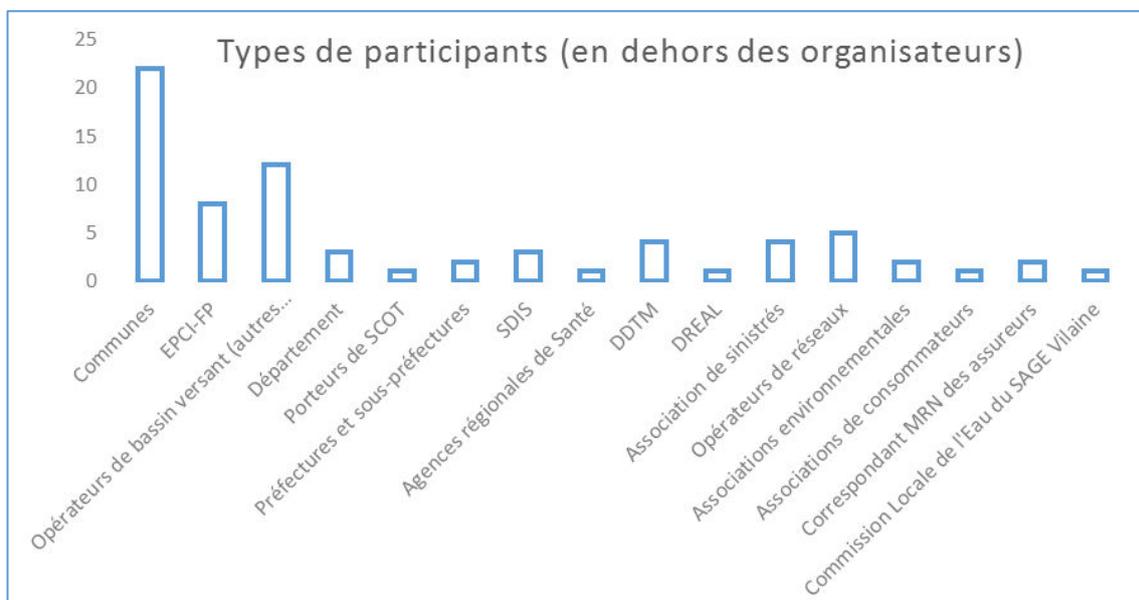
72 acteurs présents auxquels a été donné un dossier du participant

2 agents de l'IAV

2 animateurs d'un prestataire extérieur (Rouge Vif territoires)

1 salle de plénière à forte

c) Public présent



d) Programme de la journée

Horaire	Séquence	Contenu	Intervenant	Mode d'animation
14h20-14h50	Séquence 1 Rappel du contexte de mise en œuvre	Introduction	Michel DEMOLDER, président de la CLE du SAGE Vilaine	Plénière
		Présentation du contexte PGRI et SLGRI	Stéphanie WOIMANT et Sébastien BARON, IAV	
		Bilan du premier atelier de concertation		
14h50-16h45	Séquence 2 Partage et approfondissement des objectifs	Modalités de contribution	Rouge Vif territoires	Plénière
		Les défis transversaux	IAV : présentation des objectifs et réponses aux questions Rouge Vif territoires : animation des échanges et lecture des cartons d'expression	
		Objectif 1 Préserver les capacités d'écoulement et de ralentissement des crues et submersions marines		
		Objectif 2 Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque		
		Objectif 4 Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale		
		Objectif 3 Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable		
		Objectif 6 Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale		
		Objectif 5 Améliorer la connaissance et la conscience du risque		
16h45-17h	Séquence 3 La suite	Prochaines étapes	Stéphanie WOIMANT et Sébastien BARON, IAV	Plénière
		Conclusion de la journée	Michel DEMOLDER, président de la CLE du SAGE Vilaine Solène MICHENOT, présidente de l'IAV	

Déroulé

a) Les six objectifs présentés

Les participants avaient à disposition une première version de la SLRGI déclinant des orientations et pistes d'actions des défis transversaux et des 6 objectifs ci-dessous :

- Objectif n°1 - Préserver les capacités d'écoulement et de ralentissement des crues et submersions marines
- Objectif n° 2 – Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
- Objectif n° 3 – Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
- Objectif n° 4 – Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
- Objectif n° 5 – Améliorer la connaissance et la conscience du risque
- Objectif n° 6 – Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

A noter, l'objectif n°1 renvoie vers les objectifs n°2, 4 et 5.

b) Déroulé

Un format plénier a été proposé pour respecter le format d'une demi-journée de la réunion. Il a ainsi permis de débattre des défis transversaux et des six objectifs ainsi que de leurs orientations et pistes d'action respectives. Chaque élément a d'abord été présenté individuellement avant qu'un temps d'échanges avec la salle soit proposé.

Pour ces derniers, **deux modalités de contribution** étaient possibles afin que les participants expriment leurs remarques, demandes de précision ou propositions de modification (et de compléments) :

- Une **prise de parole directe** des participants avec prise de note et réponses le cas échéant par les deux agents de l'IAV assurant les présentations ;
- La **rédaction par les participants d'un carton d'expression** transmis ensuite aux animateurs. L'animatrice prenait soin de les synthétiser à l'oral à la fin de chaque sous-séquence. Ceci a permis à tous de pouvoir s'exprimer tout en venant alimenter la présente synthèse. Des cartons d'expression ont également été remis par les participants à la fin de la réunion.

c) Les contributions

L'ensemble des contributions est présentée ici : interventions orales, cartons d'expression et observations des fiches d'évaluation.

Toutes les observations ont été intégrées à la SLGRI (cf. tableau des objectifs) sauf mention particulière.

Sur la démarche en général

Dominique GEFROY (DST de la CCVOL) rappelle que les territoires hors TRI ne doivent pas être oubliés : il est nécessaire de continuer à travailler à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

M. Reichert (adjoint au maire de la commune d'Acigné) et Mme Birault (conseillère municipale à Damgan) proposent qu'un document de synthèse sur les principes de la SLGRI soit réalisé en intégrant le contexte GEMAPI et une liste des sigles.

Les services de l'Etat (Cyrille Cuisiner de la DREAL Bretagne et Christiane Lareur de la DDTM 35) rappellent que la stratégie est adoptée pour une durée de 6 ans et que les actions doivent être adaptées à ce délai avec possibilité d'une progressivité à mettre en œuvre en fonction des enjeux du territoire, notamment sur le TRI.

Plusieurs acteurs ont proposé de prioriser les pistes d'actions. La priorisation prévue dès le 1^{er} atelier n'a finalement pas été retenue du fait du nombre « raisonnable » de pistes d'actions proposées par les participants.

Il est important de rappeler que les actions engagées seront détaillées dans le cadre de l'élaboration du PAPI 3 (courant 2017/2018) qui fera l'objet d'une co-construction et constituera le plan d'actions de la SLGRI (secteur, maître d'ouvrage, ...).

De nombreux participants souhaitent être tenus informés de l'évolution de la SLGRI. Ils souhaitent également être associés à la mise en œuvre concrète d'actions au travers du prochain Programme d'Action de Prévention des inondations (PAPI) : exercices de gestion de crise, prise en compte par les SCOT et les PLU, modalités de mise en œuvre d'un soutien efficace de la population...

Objectifs transversaux

Romain Chauvière (Département du Morbihan) souhaite modifier la rédaction de la 1^{ère} piste d'action (« pérenniser l'organisation territoriale ») pour prendre en compte le contexte de mise en œuvre de la GEMAPI. Il s'interroge également sur la plus-value du Projet d'Aménagement et d'Intérêt Commun (PAIC) sur le bassin de la Vilaine déjà doté d'outils de planification que sont le SAGE et la SLGRI.

Objectif n°1 - Préserver les capacités d'écoulement et de ralentissement des crues et submersions marines

Pour cet objectif, un renvoi est effectué vers les objectifs 2, 4 et 5 afin d'éviter les doublons.

Objectif n° 2 – Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

Parmi les pistes d'actions, Karine Fleury (Rennes Métropole) propose de distinguer les actions réglementaires de celles relevant de la volonté des acteurs. En particulier, sur la piste d'action qui vise à limiter le ruissellement, elle propose de revoir la rédaction par « Accompagner les maîtres d'ouvrages pour limiter et compenser l'imperméabilisation dans chaque commune ». L'objectif est d'avoir une culture commune. Elle propose enfin « d'adoucir » la rédaction de l'orientation qui vise à « arrêter l'extension de l'urbanisation en zone inondable ».

Michel Demolder (président de la CLE du SAGE Vilaine) rappelle l'importance de l'outil « Plan de Prévention des Risques » dans la gestion de l'urbanisation en zone inondable et précise qu'il existe deux échelles d'intervention pour limiter l'imperméabilisation : le bassin versant et la zone urbaine (au travers du schéma directeur de gestion des eaux pluviales). Les pistes d'action très globales mériteront d'être approfondies.

Louis Contal (DDTM 56) souligne l'intérêt de s'appuyer sur les schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales. Il souhaiterait également clarifier l'intégration des demandes de la SLGRI vis-à-vis des SCOT.

Mme DUBEAU (SM Ille et Illet) souligne l'intérêt de disposer de données locales sur les zones inondables afin qu'elles soient intégrées dans les documents d'urbanisme par les communes et les EPCI.

Yvon Mahé (vice-président de la communauté de communes du Pays de Redon) souligne que le PLU est un outil fondamental car il doit intégrer aujourd'hui toutes les demandes vis-à-vis de la gestion de l'eau à l'échelle locale. Pour limiter le ruissellement, le choix des revêtements extérieurs est également un levier en privilégiant des matériaux alternatifs aux enrobés ou au béton, notamment sur les parkings et autour des bâtiments.

Pour les techniques alternatives au réseau de collecte traditionnel, Laetitia Citeau (animatrice du bassin versant de la Flume) estime utile d'accompagner les maîtres d'ouvrages car elle constate des problèmes de conception. Elle propose également d'appréhender l'impact cumulé des différentes zones d'urbanisation à l'échelle du sous-bassin. Elle partage également l'avis de Mme Fleury sur la nécessité de distinguer les actions réglementaires de celles relevant de la volonté des acteurs.

Armelle Basck (vice-présidente du syndicat du bassin versant du Meu) et Romain Chauvière (Département du Morbihan) proposent d'ajouter les agriculteurs parmi les acteurs agissant sur le ruissellement (Breizh bocage, entretien de la ripisylve) et soulignent l'importance de la transversalité des acteurs à impliquer et de l'information. Pour limiter le ruissellement, Armelle Basck propose également d'agir sur le réseau de fossés en faisant évoluer sa gestion pour réduire les curages.

Pour développer la solidarité amont-aval, Yves Achard (Collectif des associations de sinistrés du bassin de la Vilaine) rappelle l'importance de travailler sur l'ensemble des documents d'urbanisme du bassin y compris hors zone inondable.

Objectif n° 4 – Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale

Yves Achard (Collectif des associations de sinistrés du bassin de la Vilaine) indique que la notion de « niveau de risque acceptable » fait débat parmi les acteurs impliqués dans la gestion du risque inondation.

Sur le niveau de risque acceptable, Michel Demolder précise que l'outil « analyse coût-bénéfice » d'un aménagement est utilisé par les instances de labellisation des PAPI et qu'il est important de communiquer sur le fait que la protection totale n'existe pas.

Dans la 1^{ère} piste d'action, Yves Mugniery (association Tous au sec, sec pour tous du bassin du Meu) propose de remplacer « alternatives » par « complémentaires ». Il s'interroge sur le niveau de définition de l'action « Mettre en œuvre des programmes de préservation et de restauration des zones d'expansion ». Mme Woimant (IAV) précise que les actions engagées sur ce volet seront détaillées dans le cadre de l'élaboration du PAPI 3 qui constituera le plan d'actions de la SLGRI en définissant (secteur, maître d'ouvrage, ...).

Concernant la gestion des ouvrages hydrauliques, une précision est apportée par Jérôme Major (DDTM 56) : l'entretien est une obligation réglementaire pour les propriétaires et gestionnaires des ouvrages, mais l' élu a une responsabilité en cas de défaillance d'un ouvrage, responsabilité renforcée par la compétence GEMAPI. Cependant, il n'existe pas aujourd'hui de levier pour obliger les propriétaires des petits ouvrages à agir.

Typhaine Séchet (animatrice du bassin versant de la Chère) souligne que la coordination de la gestion des ouvrages hydrauliques doit se faire à la même échelle que les actions pour la continuité écologique, à savoir à l'échelle des sous-bassins versants. Elle s'interroge sur la façon de coordonner ces deux actions.

Karine Fleury (Rennes Métropole) propose que soient identifiés les ouvrages de protection sur lesquels il est justifié de mettre en place des protocoles de suivi des impacts sur les milieux naturels.

Pour la reconquête des capacités d'écoulements et de ralentissement des crues et des submersions marines, Michel Demolder propose d'ajouter une piste d'action sur le foncier en travaillant avec l'établissement public foncier.

Françoise Lacheron de Bretagne Vivante indique que l'objectif de ralentissement des crues et de prise en compte de la solidarité amont-aval évoque la nécessité de maintenir, voire de recréer des zones humides notamment en tête de bassin et peut-être de préconiser un cadre plus strict dans la pratique du drainage dans certains secteurs. Elle souhaite que ces éléments soient mis en avant.

Armelle Basck (vice-présidente du syndicat du bassin du Meu) informe que les travaux hydrauliques visant à faciliter le passage de l'eau sous la RN 24 ont été réalisés par les services de l'Etat sans concertation avec les deux communes concernées (Mordelles et Bréal-sous-Montfort). Elle souhaite que la coordination des acteurs s'améliore. Elle s'interroge notamment sur les éventuelles conséquences éventuelles à l'aval de ces travaux et insiste sur la nécessaire solidarité amont-aval.

Objectif n° 3 – Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable

Philippe Lorrain (vice-président du syndicat du bassin versant de l'Isac) constate l'absence de solution pour cofinancer les travaux de réduction de la vulnérabilité chez les particuliers. Il propose de solliciter les assureurs pour qu'ils participent au financement des actions de prévention (demande relayée également par Yves Achard du collectif des associations de sinistrés du bassin de la Vilaine).

Michel Demolder (président de la CLE du SAGE Vilaine) demande une modification de rédaction dans les périmètres indiqués : remplacer « avec priorisation sur le TRI » par « en particulier sur le TRI ». Cette demande est également valable pour l'objectif 6.

Objectif n° 6 – Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

Philippe Lorrain (vice-président du syndicat du bassin versant de l'Isac) demande que l'extension du réseau Vigicrues au bassin de l'Isac soit également étudiée.

Jean-Marc Outin, conseiller municipal de Malestroit souhaite des améliorations de l'outil Vigicrues : rétablissement des capteurs sur la Claie et le Ninian et amélioration de la précision des prévisions de hauteur.

Yves Mugniery (association Tous au sec, sec pour tous, du bassin du Meu) a constaté un retard dans la mise à disposition de certaines données sur Vigicrues (observation prise en compte par la DREAL Bretagne).

Jérôme Major (DDTM 56) précise que, dans un premier temps, le catalogue de cartes en crues ne sera diffusé qu'aux gestionnaires de crise (préfectures et SDIS) mais pas aux Collectivités.

Pour le secteur de Redon, Yvon Mahé (vice-président de la communauté de communes du Pays de Redon) demande une coordination de la crise à l'échelle interdépartementale par le sous-préfet de Redon comme cela avait été le cas en 2001, mais pas en 2014. Cette observation sera rapportée à M. le sous-préfet de Redon par ses services.

Erwan Cloarec (SDIS 35) rappelle l'importance de la mise en situation par des exercices pour tester l'efficacité des dispositifs de gestion de crise, notamment les PCS, et l'importance d'une bonne organisation des services avec des astreintes.

Les représentants des opérateurs de réseaux (Mme Eynard d'Atlantic Eau, M. Lebert d'ERDF et M. Quillet d'Orange) souhaitent disposer des cartes de crues pour aider à l'identification de leur vulnérabilité vis-à-vis des inondations sur l'ensemble du bassin de la Vilaine. Il est également proposé qu'un retour soit fait auprès d'ERDF sur les DT et les DICT en lien avec les inondations.

Sandrine Eynard (Atlantic eau) informe que la gestion des risques fait partie du quotidien des gestionnaires de réseaux d'eau potable. Cependant, un travail devra être fait pour mieux appréhender le risque inondation. Elle précise également l'importance de travailler avec les autres opérateurs de réseaux, notamment électricité et télécommunications, pour appréhender les interdépendances.

Jean Quillet et Bruno Quéméré (Orange) informent de la possibilité d'étudier l'impact des inondations sur le réseau de télécommunications comme cela a déjà été fait dans le Maine et Loire. L'importance d'appréhender l'interdépendance entre les réseaux est rappelée. Les participants informent enfin que l'entreprise a identifié les personnes mobilisables en cas de crise (hors astreinte).

Pour la continuité des réseaux, Romain Chauvière (Département du Morbihan) propose que les travaux soient priorités par les gestionnaires.

Frédéric Reichert (adjoint au maire d'Acigné) propose qu'un numéro de téléphone unique soit mis en place en cas d'urgence. La DREAL répond que ceci pourrait éventuellement être mis en place par les préfectures mais pas par le Service de Prévision des Crues dont ce n'est pas la mission. De plus, dans le cadre de leur Plan communal de Sauvegarde, les maires organisent l'alerte et l'information de la population tout au long de l'évènement. Pour cela, certaines communes ont choisi d'utiliser l'envoi de SMS. Certains assureurs utilisent ce même moyen pour alerter leurs clients en cas de vigilance météorologique.

Objectif n° 5 – Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Karine Fleury (Rennes Métropole) demande sur les porteurs de PLU(I) soient cités en tant qu'acteurs de la sensibilisation du grand public sur le risque inondation. Elle propose également d'inscrire les associations d'éducation à l'environnement et les structures GEMAPI comme actrices dans d'autres pistes d'action.

Romain Chauvière (Département du Morbihan) précise que de nombreuses structures font déjà de l'information et de la communication sur le « bon fonctionnement des rivières », qu'il faut veiller à ne pas faire doublon, et qu'il convient d'associer les structures GEMAPI.

Carole Fouville (animatrice du bassin versant du Meu) indique que les opérateurs de bassin versant mènent des actions de sensibilisation en direction des scolaires.

Pour sensibiliser les jeunes, un participant propose de s'inspirer de programmes existants dans certaines écoles, comme le programme PLOUF dans les Pyrénées-Orientales.

Conclusion

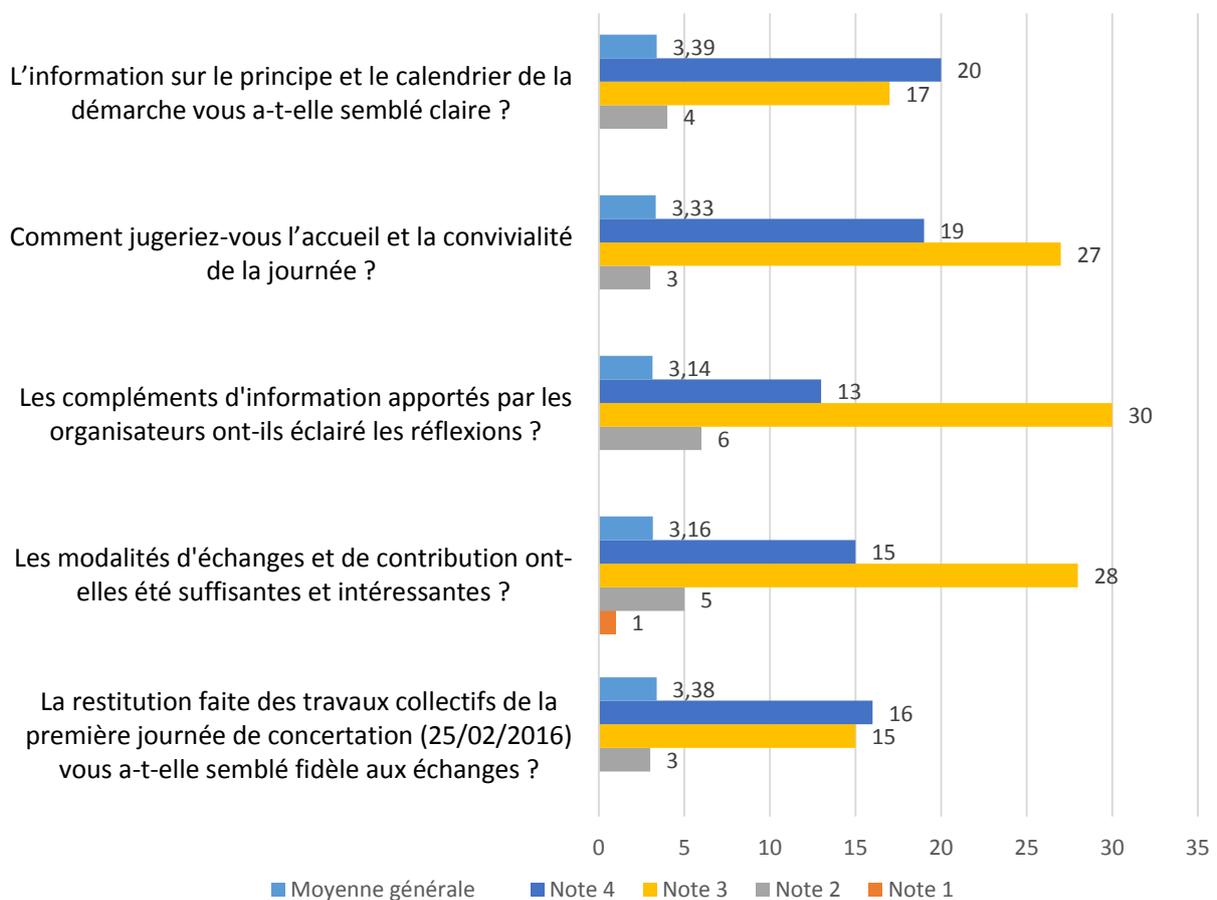
Solène Michenot (présidente de l'IAV) et Michel Demolder (président de la CLE du SAGE Vilaine) affirment leur volonté de maintenir une cohérence territoriale à l'échelle du bassin versant. La SLGRI est co-construite grâce à une forte mobilisation d'acteurs provenant de domaines très différents. Ce travail transversal entre les acteurs de l'eau, les acteurs de l'urbanisme, les acteurs de l'agriculture et les associations de sinistrés sera un facteur de réussite dans la poursuite de la mise en œuvre des actions de gestion du risque inondation.

Appréciations sur la concertation et attentes vis-à-vis de la suite de la démarche

a) Appréciation globale

Une fiche a été remise aux participants afin d'évaluer différents critères relatifs à la réunion (fidélité de la restitution des travaux de la première journée de concertation, modalités d'échanges et de contribution, compléments d'informations apportés aux participants, accueil et convivialité, information générale sur la démarche). 49 fiches ont été retournées sur 72 participants (taux de retour de 68%).

Chaque critère a été évalué par l'attribution d'une note pouvant aller de 1 (la plus basse) à 4 (la plus haute). Les cinq critères évalués présentent une notation très satisfaisante : la moyenne générale des notations est de 3,3, la plus basse étant 3,14 et la plus haute 3,39.



b) Points de satisfaction et points d'amélioration

▪ LES POINTS DE SATISFACTION

La réunion a **répondu aux attentes d'une très large majorité des participants**. Elle a réuni les conditions pour conduire un dialogue construit et nourri avec et entre les participants. La volonté et les méthodes engagées dans la concertation sont saluées (ainsi que la préparation de la réunion) pour faire de la SLGRI une démarche co-construite.

Les informations sur la démarche (comprenant une vision globale de son déroulé) ont été jugées claires. C'est le critère qui a obtenu la note la plus élevée (3,39).

La restitution des ateliers de la première journée de concertation (25/02/2016) affiche également un taux de satisfaction élevé (3,38). Elle a globalement été jugée fidèle bien que l'exercice de synthèse des contributions a pu faire exprimer le sentiment contraire par un participant.

L'accueil et la convivialité est également bien noté (3,33).

Les modalités d'échanges et de contribution de la réunion ont également été appréciées (note de 3,16) bien que certaines nuances puissent être signalées (voir ci-dessous les points à améliorer). Les participants affichent une satisfaction globale car la méthode a permis à la diversité des acteurs de s'exprimer, notamment via deux modes d'expression.

Enfin, les réponses apportées par les organisateurs ont été jugées globalement satisfaisantes (3,14).

▪ LES POINTS D'AMELIORATION

Tous les participants n'ont pas exprimé les mêmes avis et ont pu nuancer les constats développés ci-dessus. Ils constituent des pistes d'amélioration pour la suite de la démarche.

Les conditions d'échanges et de contribution ont été ressenties par certains comme moins riches que lors des ateliers de la première journée de concertation. Le format n'a pas permis d'approfondir autant les sujets abordés et certains regrettent la généralité des réflexions. Néanmoins, cette appréciation témoigne de l'hétérogénéité du public puisque tous ne sont pas de cet avis. L'hétérogénéité du public peut également nourrir un sentiment de conversations techniques ou politiques à côté de préoccupations de certains acteurs présents. Par ailleurs, tous ne sont pas accoutumés aux nombreux sigles évoqués. Plus de « concrets » aurait pu être apporté avec des retours d'expériences.

Le sujet étant « lourd », un participant estime qu'il n'est néanmoins pas aisé de créer des échanges dynamiques. De plus, un participant rappelle que le respect du cadre PGRI limite également le dynamisme.

Le déroulé de la réunion a ainsi pu être perçu comme étant « un peu dense » par un autre participant.

En outre, si les communes constituent le type de participants le plus représenté, deux participants pointent que cela représente malheureusement un faible nombre d'élus au regard de toutes celles concernées par la SLGRI.

Enfin, le point de vue des participants quant à la qualité des réponses évoquées est ambivalent. Un participant pointe que quelques questions sont restées sans réponse tandis qu'un autre précise que toutes les questions ne peuvent pas trouver de réponses dans l'immédiat.

c) Attentes vis-à-vis de la suite de démarche

Si la méthode de concertation a été saluée, elle a créé chez les participants un désir d'actions et des attentes en termes de précisions opérationnelles sans se noyer pour autant sous un trop grand nombre d'actions inscrit dans la SLGRI (l'effet « catalogue »).

De plus, des attentes concrètes ont été exprimées :

- **Données : récupération de fichiers cartographiques (4)**
- **Besoin d'informations :**
 - Être au courant des **prochaines évolutions de la SLGRI** jusqu'à validation et de sa prise en compte dans le futur PAPI (4)
 - Avoir la restitution des futurs comités (1)
 - Accéder au contenu final de la SLGRI (1)
 - Savoir ce qu'est un projet compatible au SLGRI dans un SCOT (1)
 - Savoir comment mettre en pratique la SLGRI dans les documents de planification d'urbanisme et dans les PCS (1)
 - Obtenir des réponses à certaines questions posées en séance (1)

Liste des acronymes

AZI : Atlas des Zones Inondables

CLE : Commission Locale de l'Eau

COS : Coefficient d'Occupation des Sols

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EDD : Etude de Danger des Dignes

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ERDF : Électricité Réseau Distribution France

GRDF : Gaz Réseau Distribution France

ORSEC : Organisation de Réponse de Sécurité Civile

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PGRI : Plan de Gestion du Risque Inondation

PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité

PPR : Plan de Prévention des Risques

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

PPRL : Plan de Prévention des Risques Littoraux

RAC : Réseau Action Climat

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

SNGRI : Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation

TRI : Territoire à Risque Important d'Inondation

Liste détaillée des acteurs conviés

COLLECTIVITES

Communes

Acigné
Auessac
Betton
Bourg-des-Comptes
Bréal-sous-Montfort
Brécé
Breteil
Bruz
Cesson-Sévigné
Chartres-de-Bretagne
Châteaubourg
Chavagne
Cintré
Goven
Guémené-Penfao
Guichen
Guipry
La Chapelle-de-Brain
Laillé
Langon
Le Rheu
Massérac
Messac
Montfort-sur-Meu
Mordelles
Noyal-Châtillon-sur-Seiche
Noyal-sur-Vilaine
Pacé
Pierric
Pléchâtel
Pont-Péan
Redon
Rennes
Rieux
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Sainte-Marie
Saint-Grégoire
Saint-Jacques-de-la-Lande
Saint-Jean la Poterie
Saint-Malo-de-Phily
Saint-Nicolas-de-Redon

Saint-Senoux
Servon-sur-Vilaine
Talensac
Thorigné-Fouillard
Vezin-le-Coquet
Rohan
Josselin
Malestroit
Saint-Martin
Saint-Congard
Vitré
Chateaubriant
Saffré
Blain
Damgan
Le Tour-du-Parc

EPCI-FP

Rennes Métropole
Vitré Communauté
Vannes Agglomération
Antrain Communauté
CAP-Atlantique - Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique
Centre Armor Puissance 4
CIDERAL
Fougères Communauté
Lamballe Communauté
Pontivy Communauté
Saint Jean Brévelay communauté
Montfort Communauté
Bretagne Romantique
Guer Communauté
Josselin Communauté
Questembert Communauté
Communauté de communes de l'Ernée
Communauté de communes de Brocéliande
Communauté de communes de Maunon en Brocéliande
Communauté de communes Loire et Sillon
Communauté de communes de Guerlédan
Communauté de communes de la Région de Blain
Communauté de communes de la région de Nozay
Communauté de communes de Moyenne Vilaine et du Semnon
Communauté de communes du Castelbriantais
Communauté de communes Hardouinai Mené
Communauté de communes du Loch
Communauté de communes du Mené

Communauté de communes du Pays Guerchais
 Communauté de communes du Pays d'Ancenis
 Communauté de communes du Pays d'Aubigné
 Communauté de communes du Pays de Caulnes
 Communauté de communes du Pays de Loiron
 Communauté de communes de Ploërmel
 Communauté de communes du Pays de La Roche Aux Fées
 Communauté de communes de Questembert Communauté
 Communauté de communes d'Erdre et Gesvres
 Communauté de communes du Porhoët
 Communauté de communes du Val d'Ille
 Communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux
 Communauté de communes Canton de Guichen - AcSOR
 Communauté de communes Pays de Saint Aubin du Cormier
 Communauté de communes du Pays de Chateaugiron
 Communauté de communes du Pays de Liffré
 Communauté de communes du secteur de Derval
 Communauté de communes Saint-Méen Montauban
 Communauté de Communes du Pays de Redon

**Opérateurs de bassin versant
 (autres que EPCI-FP)**

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine amont
 Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Chevré
 Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet
 Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Flume
 Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu
 Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche
 Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Semnon
 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère
 Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust
 Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Trévelo
 Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac
 Syndicat Mixte du Bassin Versant du Don

Départements - service eau

Côtes d'Armor
 Ille-et-Vilaine
 Loire-Atlantique
 Maine-et-Loire
 Mayenne
 Morbihan

Départements - service routes

Ille-et-Vilaine
 Loire-Atlantique
 Morbihan

Régions

Bretagne
 Pays-de-la-Loire

Porteurs de SCOT

Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré

Syndicat mixte du Pays de Brocéliande
 Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon Bretagne Sud
 Pôle métropolitain Nantes – Saint-Nazaire
 Syndicat mixte du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne
 Syndicat mixte du Pays de Châteaubriant
 Syndicat du Pays de Fougères
 Syndicat du Pays de Pontivy
 Syndicat mixte du Pays de Rennes
 Syndicat du Pays de Saint-Brieuc
 Syndicat du Pays des Vallons de Vilaine

SERVICES DE L'ETAT

Préfecture : services sécurité civile	Préfecture des Côtes d'Armor
	Préfecture d'Ille-et-Vilaine
	Préfecture de Loire-Atlantique
	Préfecture du Morbihan
SDIS	Côtes d'Armor
	Ille-et-Vilaine
	Loire-Atlantique
	Morbihan
Agences Régionales de Santé	ARS de Bretagne
	ARS des Pays-de-la-Loire
DDTM - service risques naturels	DDTM 22
	DDTM 35
	DDTM 44
	DDTM 56
DREAL	DREAL Bretagne
	DREAL Pays-de-la-Loire
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Délégation Ouest-Atlantique

ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Associations de sinistrés	Association Tous au sec, sec pour tous (Meu)	
	Association DIRE (Goven)	
	Association de Défense des Riverains de la Seiche (ADRBS) Noyal-Châtillon sur Seiche	
	Association des sinistrés de la Digue (St Nicolas de Redon)	
	Association des Sinistrés des Bassins de l'Oust et de la Vilaine (Redon)	
	Comité du Quartier de l'Oust (Redon)	
	Collectif des sinistrés de Pacé	
	Association des sinistrés riverains du bassin de l'Oust - ASRIBO (Malestroit)	
	Opérateurs de réseaux	ERDF 35
		ERDF 44
ERDF 56		
GRDF 35		
GRDF 44		

	GRDF 56
	Orange 35
	Orange 44
	Orange 56
	SNCF réseau Bretagne Pays-de-la-Loire
	SMG 35
	Eau du Morbihan
	Atlantic'eau
Associations environnementales	Eau et rivières de Bretagne
	Bretagne Vivante
Association de consommateurs	UFC Que Choisir
Chambres d'agriculture	Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
	Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine
	Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
	Chambre d'agriculture du Morbihan
Chambres de Commerce et d'Industrie	Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Bretagne
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes/St Nazaire
Chambres des Métiers et de l'artisanat	Chambre des Métiers et de l'artisanat d'Ille et Vilaine
	Chambre des Métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique
	Chambre des Métiers et de l'artisanat du Morbihan
Association des propriétaires de moulins	Association des propriétaires de moulins
Représentant des conchyliculteurs	
Correspondant MRN des assureurs	GMF
	MATMUT
Architecte des bâtiments de France	Architecte des bâtiments de France d'Ille-et-Vilaine
Université Recherche	Université Rennes 2 : Nadia Dupont
	M. le Président du CRESEB
	Agrocampus : Christophe Cudennec